

Jean-Pierre FREY
Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris
Chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat

CHAMP, CONTRE-CHAMP, HORS-CHAMP

Fondements, enjeux et conflits
de la place de l'architecture dans le champ urbain

Seminário internacional "As Origens das políticas urbanas modernas"

IPPUR, Rio de Janeiro, août 1994

C28 - Seminário internacional "As Origens das políticas urbanas modernas", IPPUR, Rio de Janeiro, Conférence : « Champ, contre-champ, hors champ : Fondements, enjeux et conflits de la place de l'architecture dans le champ urbain », Itamontes – Guanabara (Brésil), 29 août-2 septembre 1994

L'actuel champ de l'enseignement de l'urbanisme en France et les disciplines qui contribuent à la production des connaissances requises dans les diverses pratiques opérationnelles de l'aménagement se caractérisent par la remise en question non pas tant de la pertinence des approches que de leur contribution à la définition de métiers, de professions et d'une pédagogie condamnée à composer avec l'évolution rapide et incertaine du réel¹.

Le métier d'urbaniste souffre des incertitudes d'une reconnaissance institutionnelle qui s'appuie plus sur la légitimité et la fiabilité de la formation initiale des agents que de diplômes ou de titres d'« urbaniste » n'ayant jamais clairement débouché sur un statut professionnel². Le corps des Urbanistes de l'Etat, recruté sur concours auprès des détenteurs d'un diplôme d'architecte ou d'ingénieur, vient de fusionner avec celui des Architectes des Bâtiments de France³ et reste marginalisé face à la position dominante que le corps de Ponts et Chaussées et celui des ingénieurs TPE se partagent avec les administrateurs civils dans la technostructure. La plupart des disciplines universitaires, qui ne fournissaient antérieurement qu'un nombre limité d'étudiants dans de trop rares filières de troisième cycle spécialisées en urbanisme, offrent — depuis les années 1980 et sous la pression des effectifs qui se détournent de plus en plus de l'enseignement secondaire ou n'y ont jamais eu leur place dans les programmes — une floraison de diplômes visant des débouchés incertains dans le domaine de l'aménagement. Le Droit cherche à reprendre son droit de cité et reconquérir la place plus centrale qu'il occupait dès la mise en place, fin XIX^e siècle, d'une politique urbaine réglementaire et procédurière. La sociologie urbaine, après de trop furtives heures de gloire sous les auspices de Paul-Henry Chombart de Lauwe (héritier d'un catholicisme social injustement oublié) et d'un Henri Lefebvre (initiateur d'un marxisme critique pourfendeur des pouvoirs bourgeois techno-bureaucratiques), s'est progressivement répandue dans le monde universitaire. Elle contribue depuis à instiller un peu de compréhension dans les multiples rouages huilés des articulations entre l'Etat et la société civile ou bien a renouvelé l'ingénierie et l'économie sociales dans la gestion des ressources humaines. L'économie sophistique ses approches de la gestion des finances locales tout en participant aux prétentions de l'aménagement du territoire à redresser les déséquilibres induits par un marché libéral des investissements industriels et immobiliers.

Un terrain disputé

A la concurrence accrue des disciplines universitaires de formation qui tendent de plus en plus à s'allier entre elles pour aborder l'« aménagement » sinon de façon interdisciplinaire, du moins dans la pluridisciplinarité en faisant remonter les problématiques urbaines des formations doctorales aux maîtrises et licences, plus rarement en premier cycle, il faut ajouter celle des Ecoles d'architecture. Celles-ci, à l'inverse, hésitent à rompre avec la tenace tradition d'une formation strictement professionnelle (et, qui plus est, encore trop souvent réduite inconsiderément à l'exercice libéral du métier d'Architecte avec un grand A) pour développer un domaine de recherche

spécifique à de nouveaux troisièmes cycles. Ces nouvelles formations visent à constituer les cadres théoriques et à mettre en place l'encadrement propice à la formation de futurs enseignants-chercheurs devant normalement se consacrer au renouvellement de la pédagogie et au remplacement progressifs de savoir-faire par des savoirs dans une transmission plus scolaire des connaissances.

Dans le même temps, un nombre grandissant d'architectes, confrontés à un marché déséquilibré, faussement ouvert par la voie des concours et difficilement viable en période de restructuration économique, glissent plus ou moins consciemment vers des tâches afférentes aux maîtrises d'ouvrage et d'œuvre de l'urbain. Certains se spécialisent dans la programmation⁴ en devenant "programmistes".

Bref, la liste des changements d'objets aussi bien pratiques que théoriques des disciplines concourant à la formation des urbanistes serait trop longue et fatalement sommaire pour que nous prétendions en dresser un tableau à la fois exhaustif et pertinent. Nous nous intéresserons uniquement aux différences et aux divergences de vues concernant les rapports entre architecture et urbanisme, aux attitudes, courants de pensées, doctrines et problématiques de recherche telles qu'elles sont travaillées par des positions parfois corporatistes, souvent disciplinaires, jamais pleinement exemptes de prises de positions partisans malgré leurs ambitions, voire leurs prétentions, scientifiques.

Nous ne résisterons pas trop à la tentation de tenir des propos un peu polémiques et provocateurs pour mieux faire ressortir les enjeux des luttes qui se mènent ou ne manqueront pas de se mener pour une appropriation légitime du champ urbain comme domaine d'expertise et comme marché. Plus prosaïquement, **la ville devient résolument une marchandise et le lieu d'une professionnalisation nouvelle des compétences sur le marché du travail**. L'histoire des positions théoriques dans l'interprétation des phénomènes urbains et des postures doctrinales dans les modalités d'action ressortit à une lutte de classement qu'impose ce que Lefebvre considérait comme une révolution⁵. Les produits récents de la recherche, leurs problématiques et leurs objets, participent d'un gain réel de connaissance. Mais les intérêts que l'on porte à un aspect plutôt qu'à un autre de l'histoire urbaine ne sauraient être dissociés des profits qu'entendent en tirer les agents qui en sont porteurs pour revendiquer la maîtrise pratique de certaines opérations. Ainsi en est-il du **projet urbain**, de la **composition urbaine** et d'une **historiographie concernant les architectes-urbanistes** et l'art urbain dont nous ferons l'hypothèse qu'ils participent de l'ambition renouvelée des architectes de disputer aux autres acteurs de l'aménagement une nouvelle part de marché et de convaincre, par des séductions diverses, les commanditaires potentiels de recourir à leurs compétences. Par un travers difficilement corrigible, nombre d'architectes considèrent en effet que leur maîtrise iconographique de l'espace alliée à l'excellence de tracés esthétiques leur confère d'emblée une compétence urbanistique. Nous doutons du bien fondé de cette prétention et suggérerons quelques pistes de recherche pour mettre en évidence les conflits et contradictions qui, depuis que l'aménagement urbain mobilise par sa complexité de multiples approches, remettent en cause l'intégrité d'une profession, entame sa cohésion et remet en question la légitimité de ses interventions.

Notons tout d'abord que la France se caractérise par l'incongruité tenace d'un **enseignement de l'architecture institutionnellement séparé du système universitaire**. Nous avons également des grandes écoles d'ingénieurs que l'on nous envie de l'extérieur pour le prestige dont elles sont parées, mais que nous envions surtout pour les moyens dont elles disposent et dont sont privés les autres types d'établissements publics de l'enseignement supérieur. L'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts fut paraît-il une grande école. Mais son temps était déjà révolu lorsque la poussée démographique du Baby-boum et la conjonction fatale d'une ambition rénovatrice gouvernementale et de revendications révoltées —propre aux ruses de la raison contemporaine— d'une nouvelle

génération d'architectes férus de modernisme sonnèrent le glas des voies royales d'accès à la commande. Prétendant présider au mariage (contre nature) d'une modernité doctrinale frustrée de ses rêves de jeunesse non concrétisés de l'entre-deux-guerres et honteuse de ses éjaculations plus tardives que précoces de l'après Seconde Guerre mondiale, cette génération d'architectes prit possession de l'enseignement à défaut de supprimer l'ordre établi (l'Ordre des architectes s'entend, mais comme synecdoque de l'ordre social en général). Une démocratisation mort-née de la profession ne réussit pas à restructurer le marché des commandes et des compétences correspondantes et de répondre enfin à une demande sociale qui aurait, paraît-il, le mauvais goût et la fâcheuse tendance à se passer d'architectes autant que faire se peut et, par conséquent, de manquer même du plus élémentaire sens civique architectural.

Dans des travaux en cours sur les modalités d'accès à la commande via la capitalisation médiatique d'une notoriété stimulée par des concours⁶, nous tentons de démonter et de dénoncer les mécanismes permettant de légitimer une **architecture d'images et de slogans** (i.e. une sorte de pub-architecture) à base de top-modèles et de discréditer du même coup le travail modeste, mais beaucoup plus pertinent d'**architectes prestataires de services** injustement rejetés dans l'anonymat⁷. Confiant dans les capacités de récupération des architectes qui tiennent le haut du pavé des festivités médiatiques et assurés que nous sommes du renouvellement des modes de légitimation, nous ne doutons pas de l'émergence tôt ou tard (mais quand même plutôt trop tard que tantôt) d'une historiographie architecturale qui tirera du néant ces jobards. C'est que nous sommes fascinés par cette aptitude toute particulière de l'architecture mondaine à redécouvrir et à encenser, dans ces messes médiatiques que sont les expositions et les productions de catalogues, des confrères et des œuvres que le génie découvreurs de certains font passer pour une nouveauté mais qu'une amnésie suspecte avait effacé des programmes d'enseignement. Nous ne mésestimons pas pour autant les apports effectifs à une connaissance objective de cette histoire, dont Marcel Roncayolo souligne la pertinence, dès lors qu'elle vient à l'appui de la mise en examen d'une question faisant l'objet d'une problématisation renouvelée. Nous regrettons que les postures épistémologiques qui déterminent leur valeur à un moment donné et qui, au titre de moment dans une démarche de recherche, en expliquerait l'intérêt, ne fasse pas l'objet d'une attention plus soutenue, d'autant que les modes passent et effacent les engouements de ces moments successifs. C'est en fait **la capitalisation des savoirs** qui est en cause. Le système médiatique avoue en fait son rôle dès lors que les expositions sont financées par les architectes exposants et que les catalogues servent de press-book⁸. Mais n'est-ce pas du même ordre que la publication des actes de colloques scientifiques ?

Les compétences architecturales confrontées au champ urbain

Pour présenter l'espace urbain comme terrain et enjeu des stratégies de positionnement pratique et idéologique des architectes face à leurs collaborateurs et néanmoins concurrents, nous prendrons un exemple emprunté à notre expérience pédagogique. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Essonne a rassemblé en 1992 trois groupes d'étudiants formés à l'urbanisme respectivement à l'IUP, à l'École d'Architecture de Paris Belleville : CEAA "formes urbaines" (Certificat d'Etudes Approfondies en Architecture) et à l'École de Géomètres-topographes d'Evry. Sur un même terrain d'application, les travaux ont radicalement divergé sur l'échelle et surtout sur les objets et contenus disciplinaires des approches. Les géomètres ont glissé discrètement sur des terrains disponibles un ensemble de lotissements minutieusement dessinés pour accueillir des constructions dont ils ne faisaient que préjuger des caractéristiques en s'appuyant sur une typologie banale d'un habitat ou d'équipements de banlieue. Ils comptaient sur une multitude de maîtres d'ouvrages et d'œuvre pour faire aboutir la forme urbaine concrète du tissu. Les étudiants (exclusivement architectes) du CEAA ont exposé des projets à grande échelle qui se déployaient sur l'ensemble du territoire de l'exercice avec la volonté manifeste de faire un

geste urbain restructurant un tissu dont ils négligeaient passablement les caractéristiques sociales, voire en en démolissant une partie pour aboutir à une supposée cohérence formelle et esthétique. Les étudiants de l'IUP, originaires de toutes les disciplines de l'aménagement, se sont abstenus de fournir un projet. Ils auraient au demeurant eu du mal à le dessiner avec autant d'aisance que les autres groupes. Ils ont en revanche procédé à une analyse approfondie des caractéristiques historiques, économiques et sociales du terrain et ont clairement identifié le cadre juridique et institutionnel d'une opération en vue de déterminer son assiette foncière et préfigurer son programme et, encore que dans une moindre mesure, son coût. Notons que le projet urbain des architectes ne tenait compte ni du cadre légal ou procédurier ni du coût.

La mise en application des compétences supposées de l'architecte correspond à trois conceptions différentes de ce métier. Pour les géomètres, qui limitent clairement leur intervention à un modeste lotissement, l'architecte est ce **partenaire** qui va insérer ponctuellement des édifices dans un découpage foncier. Pour les étudiant de l'option "composition urbaine" du DESS de l'IUP, les compétences architecturales ont été essentiellement utilisées pour **lire la forme urbaine**. La transcription spatiale des éléments de programme, qu'ils se sont refusés à faire pour éviter de laisser l'architecte du groupe donner libre cours à ses fantasmes projectuels, aurait trouvé à leurs yeux une transcription légitime dans un schéma directeur ou autre POS. Les architectes du CEEA étendent en quelque sorte l'objet architectural à un territoire comprenant (un peu arbitrairement) des domaines privés et publics correspondant à du bâti ou des espaces libres. Ils entendent ainsi **re-formaliser l'ensemble du tissu urbain**, en lui accordant toutefois une attention — somme toute récente — liée à la problématique dite d'"architecture urbaine". Après avoir dégagé des lignes de force d'une lecture plus ou moins scrupuleuse de la forme urbaine existante, ils ont fait le projet d'un boulevard urbain monumental destiné à restructurer cette zone et à la doter d'une nouvelle centralité grâce à des équipements.

Nous ne discuterons pas la légitimité de ces trois démarches. Elles le sont et coexistent dans les pratiques opérationnelles. Réfléchissons simplement à cette opposition entre, d'une part, **production ponctuelle discrète** dans le cadre spatial et institutionnel partagé avec d'autres compétences urbanistiques et, d'autre part, **projection de l'image synthétique a priori d'une forme urbaine** dont ni les éléments de programme ni l'assiette foncière n'ont été préalablement donnés par d'éventuels commanditaires — au demeurant largement à court d'idées.

Nous partirons de l'idée que la dernière démarche est typique d'un courant idéologique, régulièrement actualisé par des changements de doctrine selon les rapports de force avec les autres acteurs de l'aménagement et en fonction de ce que l'on peut imaginer comme objet d'intervention sur la ville. Elle consiste à essayer d'étendre les prérogatives du travail de l'architecte au-delà des cadres fonciers (propriété et bâti existant⁹), institutionnels (définition ou remise en cause du programme¹⁰), politiques (quête d'un commanditaire acquis ou complaisant¹¹), juridiques (passe-droit, concours joués d'avance, dérogations) et financiers (dépassement systématique des budgets de départ) en utilisant le projet comme instrument de performance et comme argument de légitimation des compétences. Il s'agit plus prosaïquement de se tailler dans l'espace urbain une portion d'espace et une part de marché conformes à des règles de l'art et dont les architectes estiment être les porteurs sinon exclusifs, du moins privilégiés¹². Ce groupe d'architectes, qu'une transcendance toute particulière de leur ego porte à se sentir investis d'une mission d'embellissement et de rationalisation morbide du monde contre le sens commun, a cependant rompu avec les positions utopiques des avant-gardes modernistes de ce siècle. Depuis que les villes font l'objet de restructurations et de réhabilitations à base de respect du patrimoine, ils se consacrent à des négociations plus fines avec la réalité urbaine et les autres acteurs et tentent de composer avec un vocabulaire architectural hérité du passé et porté par l'usage. C'est le sens essentiel de la postmodernité¹³.

Notre démarche se veut analytico-régressive et historico-génétique. Elle a pour ambition de suivre les recommandations déjà anciennes de Tafuri¹⁴ : une historiographie architecturale référée à l'Histoire du travail en général. Elle part de ce que Henri Lefebvre considérait comme la contradiction spatiale fondamentale du mode de production capitaliste¹⁵ où la maîtrise globale de l'espace s'oppose à sa production ponctuelle. Elle se propose d'engager une analyse critique des relations entre projets urbains, conditions d'accès à la commande sur le marché urbain de l'architecture et les références faites à telle ou telle partie de l'histoire urbaine dans une historiographie constamment renouvelée¹⁶. L'historiographie existante nous paraît en effet témoigner des tentatives hégémoniques des architectes sinon sur l'urbanisme en général, du moins sur la forme urbaine via des projets.

La grande majorité des architectes considèrent volontiers à l'heure actuelle que la part de la planification urbaine que recouvrent les termes d'*urban design* ou de *composition urbaine* entre directement dans leur champ de compétence. C'est pourtant un terrain sur lequel ils ne se placent pas tous, qu'ils n'ont pas toujours revendiqué, qui fut occupé par bien d'autres acteurs (par exemple les ingénieurs du génie militaires, des ingénieurs sociaux alliés à des dessinateurs et autres géomètres, des notaires, etc.) mais qui les incite à l'heure actuelle à renouer avec le courant français dit de l'Art urbain¹⁷. Nous sommes pour notre part convaincus, en tant que sociologue, que **c'est la société globale qui détermine la forme d'une ville**, que la majorité de ses caractéristiques et surtout de son sens procèdent de modalités vernaculaires plutôt que professionnelles de production et qu'il est peu raisonnable de vouloir réduire les traces de l'ensemble des pratiques sociales aux tracés opérés par quelques professionnels¹⁸.

Nous faisons l'hypothèse que cette dernière attitude a des racines profondes dans le système d'acculturation et de formation des architectes. Elle témoigne d'une tentative constamment réitérée, mais sous diverses formes, de s'approprier une part grandissante de marché face à la planification urbaine qui émerge en France avec un nouveau partage des compétences au début de ce siècle. Le marché de l'urbain peut s'investir par la multiplication de petites interventions architecturales confiées à un nombre important d'architectes. Il peut également l'être, si les programmes sont massifs et les architectes en titre peu nombreux, par des projets de plus grande envergure, mais qui supposent une division du travail toute autre et l'intervention d'un pouvoir plus ou moins fort et centralisé. Opposer l'Etat aux municipalités ou aux acteurs du secteur public ou parapublic est sans nul doute opératoire.

Echelle des opération et division du travail

Lors de la Reconstruction et dans les ZUP de l'après guerre, la projection architecturale a trouvé un objet tout trouvé dans des programmes massifs de logements monopolisés par les quelques architectes présents et bien en vue. Dans cette phase d'expansion massive de la périphérie des agglomérations, témoigne d'une quête de terrains vierges (même occupés, car le discrédit pouvait être facilement jeté sur des bicoques insalubres et des lotissements pavillonnaires encore défectueux). La remise en route de l'appareil industriel (acier, verre, ciment), les exigences d'amélioration du confort domestique liées au développement de la consommation et la nécessaire planification des réseaux d'infrastructure périurbains et régionaux ont abouti à une schématisation ravageuse à plusieurs niveaux. Effacement du parcellaire, structure urbaine réduite aux réseaux de circulation, zonage et simplification du bâti en tours et barres. A la base de ces déséquilibres dans la planification, il y a les investissements massifs de l'Etat dans le financement du logement social et un montage financier des opérations qui tend à réaliser d'un côté un gros effort d'infrastructure confié aux ingénieurs des ponts et chaussées — se spécialisant dans les transports et les réseaux d'infrastructure des constructions — et , de l'autre, l'appel à un nombre trop limité d'architectes (vu

le volume des programmes)Ceux-ci tablent alors sur la reproductibilité de cellules normalisées en vue d'une accélération industrialisée de la construction (promotrice d'un secteur BTP monopolistique) et qui firent surtout des économies dans leur travail de conception.

Dans l'entre-deux guerres, et toujours de façon sommaire, nous dirons qu'à côté des petites interventions (pavillonnaire, villas, petits immeubles et HBM) qui se glissent dans le tissu existant des agglomérations ou contribuent à accroître une banlieue ne faisant guère l'objet que de plans de lotissement d'envergure limitée, trois grands axes se dessinent pour donner corps aux interventions urbanistiques des architectes. Avec le souci d'une politique sociale, qui doit ses racines à l'économie ou l'ingénierie sociales et au mouvement porté par le Musée social et d'autres associations en faveur du logement bon marché, les projets d'envergure tentent de prendre corps dans les cités-jardins. Réalisations relativement limitées pour ce qui concerne la France, sans doute à cause, d'un côté, d'un attachement au travail de maître d'œuvre isolé et ne répondant qu'à des commandes limitées, de l'autre, par des ambitions plus larges. Les Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'extension suggérés par la loi Cornudet n'eurent que peu d'échos auprès des municipalités et la nature des opérations programmées d'habitat social ne retint que peu l'attention des architectes¹⁹. Il sont en revanche attentifs soit aux programmes de maisons bourgeoises ou d'édifices publics dans les parties centrales des villes, soit à cette nouvelle maîtrise d'œuvre de l'urbain dont certains se saisiront afin de renouer avec la tradition des grands projets des siècles précédents. Ce sont souvent les mêmes qui, alléchés par la possibilité de faire de l'art urbain à une échelle leur permettant de dépasser la contradiction naissante entre planification urbaine et production architecturale, trouveront, dans nos colonies ou auprès de gouvernements centraux ou locaux de l'étranger, l'occasion d'exprimer pleinement leurs idées.

A côté, et sans doute en marge de ces réalisations effectives ou projets marquants dans des concours internationaux, les représentants du Mouvement moderne (Le Corbusier et les Constructivistes russes en tête) ont projeté sans construire suffisamment, ou suffisamment longtemps, pour pouvoir imposer leurs vues. Leurs revendications furent en conséquence radicales et leurs ambitions plus nettement affichées. Mais derrière le projet de rompre avec le passé, l'académisme et les conditions de production et de promotion imposées par des pouvoirs publics se cachait l'appel à la violence symbolique et à l'Etat, seule force susceptible d'imposer des solutions globales et draconiennes contre les collègues et contre la population²⁰. Sans doute doit-on se féliciter de ne trouver que des traces fragmentaires de leurs vastes projets "révolutionnaires".

La prise en compte du site ou la remodelation urbanistique du contexte

Nous avons jadis soutenu la thèse d'une urbanité radicale de l'émergence de l'espace architectural à la Renaissance²¹. L'espace euclidien offre en effet la possibilité d'instrumentaliser le rapport entre production ponctuelle des édifices et maîtrise plus globale de l'espace grâce aux plans à l'échelle. La question du rapport au site et à un contexte urbain apparaît dès lors au cœur de l'intervention architecturale²². Ce n'est donc pas un hasard si l'un des premiers architectes à vouloir entrer de plein pied dans les débats théoriques sur l'urbain aborde de front cette question. Adolphe Dervaux, membre et président de la SFU dans l'entre deux guerres, fut l'un des rares architectes à publier un ouvrage, dans la collection « Urbanisme » des éditions Ernest Leroux, au lendemain de la Première Guerre²³. Malgré un ton polémique affiché et en dépit de ses efforts en faveur d'une approche se voulant scientifique, il reste indécis sur la place que les architectes peuvent prendre dans la planification qui s'annonce avec la loi Cornudet mais remet clairement en cause les capacités de l'architecte, soit à faire réellement œuvre d'architecture, soit à opérer les mutations lui permettant de devenir un urbaniste tel qu'on a entrepris de les former à l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines.

"Les préjugés

Les architectes, les agents voyers, les ingénieurs ont parfois la même conception que les *hommes du monde* de ce qui peut être décoratif et de ce qui *ne doit pas* l'être! Et les édiles, les gouvernants font chorus.[...] L'ingénieur apprend, hélas! l'architecture « telle qu'on la parle » en quelques dix leçons prises à son Ecole, qui confond cet art universel avec la forme extérieure.

Le voyer participe de l'ingénieur et de l'architecte, sans avoir toujours la science du premier ni le goût du second.

L'architecte!... au moins, suffit-il toujours à sa tâche? Ne confond-il pas l'art et le métier? Ne méprise-t-il pas celui-ci et atteint-il souvent à celui-là? Sait-il placer l'édifice dans son milieu? Au moins comprend-il le site, le paysage d'arbres et de maisons? [...] Voici bien longtemps que l'architecte n'est plus qu'architecte! Ceux d'autrefois comprenaient tout, s'occupaient de tout. Les comptes retrouvés dans les archives en font foi.

Tant vaut l'aquarelliste incapable d'être ému devant le paysage, tant vaut le traceur et l'embellisseur de villes..."

DERVAUX (Adolphe), *L'Edifice et le milieu*, Paris, Ed. Ernest Leroux, coll. « Urbanisme », série A "Théories et vues d'ensemble", 1919, pp. 9-12

C'est que la place de l'architecte dans la planification urbaine fait problème au point que certains (dont les positions et appartenances professionnelles gagneraient à être mieux connues) annoncent un divorce consommé depuis entre la ville et l'architecture. La diatribe de ce membre de la section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social peut s'entendre de deux façons. S'il considère que l'architecte est porteur des compétences élargies lui ayant permis jadis de faire face globalement aux problèmes de la ville, il s'afflige du fait que, même confiné dans la seule production d'édifices isolés, il ne soit plus capable d'intégrer les modifications du milieu dans sa conception des édifices. A fortiori, les maîtrises de l'ouvrage ou de l'œuvre de l'urbain vont lui échapper. S'il considère que la compétence principale de l'architecte ne se situe qu'à l'échelle d'une production ponctuelle, l'architecte n'y tient même plus sa place et toute tentative pour s'immiscer dans le tracé des villes est vouée à l'échec, faute de la sensibilité et des connaissances nécessaires. Quelle que soit l'optique selon laquelle on se place, Dervaux souligne la contradiction que la grande ville fait émerger entre l'art et les techniques. L'idéologie du design apparaît²⁴. L'architecte, tenu d'intégrer dans une supposée synthèse de nouveaux éléments physiques et intellectuels en provenance des autres disciplines ne peut plus réellement maîtriser les formes que par le dessin. S'il abandonne ses prétentions esthétiques et la place centrale que lui donne la maîtrise de l'iconographie dans le procès de production des objets en général, il devient un technicien de l'urbain parmi d'autres.

L'Art urbain peut-il être œuvre exclusive d'architectes ?

Il semble communément admis au début du siècle que l'analyse des plans de ville, cette pièce manquant à l'approche *synthétique* de la ville comme *organisme* développée par les géographes et les sociologues, tient à la fois de l'architecture et de l'histoire de l'art. Pierre Lavedan, tout en appelant de ses vœux le développement d'une historiographie nouvelle, attire l'attention sur les dangers d'une disparité des approches.

"Qu'un plan de ville soit une œuvre d'art susceptible d'être étudiée au même titre qu'une église, un château, une maison ; qu'on puisse distinguer des types de plans de ville, c'est peut-être une idée récente [...], mais qui nous paraît assez pleine de sève et de vie pour inspirer et justifier un nouveau chapitre de l'histoire générale de l'art : *l'histoire de l'architecture urbaine*.

Les beaux travaux inspirés par le refus de considérer un aspect de la ville à l'exclusion des autres nous avertissent cependant des dangers d'une telle entreprise. [...] Si l'histoire de l'architecture urbaine ne s'est pas plus tôt constituée comme science, c'est, croyons nous, faute d'avoir assez rigoureusement défini son objet et limité ses prétentions."

LAVEDAN (Pierre), *Qu'est-ce que l'urbanisme ?*, Paris, H. Laurens, 1926, pp. 3-4

Mais ce qui semble acquis en terme d'analyse historique ne l'est pas pour la pratique

opérationnelle. Nombre d'acteurs refusent de considérer qu'il s'agit là d'un domaine relevant directement des compétences des architectes.

"En 1915, un ministre de la Défense nationale [...] affirme que, pour présider aux reconstructions, ce n'est pas un architecte qu'il faut trouver, mais... un peintre! [...] Et quand la chambre étudie des lois pour les reconstructions, elle y remplace, sur l'injonction d'un honorable, le mot détesté : *architecte* par le terme : *homme de l'art!* (1)

De ces enfantillages, retenons cependant qu'une profession, jadis noble entre toutes, est tenue en mépris par la plupart des citoyens, puisque leurs représentants la supprime des papiers publics ou la remplace par la peinture! [...] Qu'on les appelle *hommes de l'art*, comme à la Chambre des Députés, voyers, ingénieurs, entrepreneurs, commis de préfecture, les réorganiseurs de la France feront œuvre de mauvais ou de bons architectes."

(1) J.O., séance de la Chambre des Députés du 1^{er} juin 1915

DERVAUX (Adolphe), "Le Beau, le Vrai, l'Utile et la Réorganisation de la France", in : *La Réorganisation de la France*, Paris, Alcan, 1917, pp. 183-188

Parler d'*homme de l'art* revient en somme à en appeler à des compétences nouvelles qui ne coïncident pas avec celles qui caractérisent les architectes formés à l'École des Beaux-Arts. Ceux-ci sont du reste relativement absents des débats et travaux engagés dans les vingt premières années du siècle.

"A part les publications de Hénard sur *la circulation, les espaces libres et les transformations de Paris*, ses vues sur les « villes de l'avenir » exposées au Congrès international de « Town Planning » de Londres tenu en 1910, et l'action de quelques techniciens avertis par les concours et les travaux exécutés à l'étranger et ayant abouti à la formation de la Société Française des Architectes urbanistes (1) — concours où l'École française, on doit le dire, a triomphé à peu près partout (2), — on ne voit rien qui témoigne que les ingénieurs et architectes français s'intéressent à ces questions. Il faut ajouter, toutefois, aux études d'urbanisme pratique de ces quelques techniciens les travaux de la Section d'Hygiène urbaine et rurale du Musée social, présidée par M. G. Risler et qui, depuis plus de quinze années, mène infatigablement auprès des pouvoirs publics une campagne de propagande pour l'étude sérieuse et scientifique des plans d'aménagement et d'extension des villes, selon les procédés adoptés à l'étranger qui nous donnaient des leçons au lieu d'en recevoir de nous, comme il y avait cinquante années à peine. Le plan de Paris d'Hausmann a fait époque et école et a été imité dans l'aménagement et l'extension des grandes agglomérations françaises et de l'étranger; les Allemands eux-même l'ont reconnu, mais l'urbanisme français s'est alors arrêté là. Il faut ajouter encore les études de M. de Souza sur l'aménagement et l'extension de Nice, véritable modèle de dossier et de programme pour la réalisation de l'urbanisme."

(1) La Société Française des Urbanistes a été fondée en 1913 sous la présidence d'honneur de M. Georges Risler et la présidence de M. Eug. Hénard.

(2) Concours International des plans d'extension de Barcelone, 1904, L. Jaussely 1^{er} prix à l'unanimité ; Concours International de New Guayaquil, A. Bérard, architecte français, 1^{er} prix et les autres prix décernés encore à des français ; Concours du Plan d'extension d'Anvers, 1^{er} prix à l'unanimité, M. H. Prost, actuellement chargé des plans des nouvelles villes au Maroc, 2^e prix M. Auburtin, architecte français ; Concours de Dunkerque, 1^{er} prix M. Agache, qui a été aussi un des lauréats de celui de Yas-Camberra (Australie), etc., etc.

JAUSSELY (Léon), "Chronique de l'urbanisme", in : *La Vie urbaine*, nos 1-2, mars 1919, pp. 190-191

Il est essentiel de remarquer que les architectes français ont singulièrement été absents de la mise en place du champ urbain. Dans les politiques patronales en faveur des logements ouvriers, ils ont cédé le pas aux ingénieurs sociaux. Ils sont pratiquement absents des travaux d'enquête ou d'analyse sur la ville. A la section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, ils sont minoritaires et se confondent avec les géomètres et les paysagistes. Lors de la fondation de l'École des Hautes Etudes Urbaines et dans les débats de type scientifique, ils apparaissent nettement comme les chalands des géographes.

"L'Union Internationale des Villes, fondée par le 1^{er} Congrès International des Villes, tenu à Gand, en

1913, a préconisé toute une série de notations de même que divers modèles de monographies et de classement des matériaux pour l'étude de l'urbanisme, dont il serait fort utile de voir se répandre l'usage [...]

« Le premier temps » de toute expérience valable d'urbanisation, la phase préparatoire est d'instituer l'INSPECTION PERMANENTE DE L'ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE DES LOCALITÉS, ce que les anglais appellent *Civic Development Survey*.

C'est en somme établir le DOSSIER DES CITÉS [...]. Ce dossier, ce registre de l'ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE doit exister pour la collectivité au même titre que, pour les individus, existe celui de *l'Etat civil* ou, pour la propriété, le *Cadastré*.

Ce tableau écourté des documents urbains que recherche en tout pays « l'Union Internationale » montre que les géographes comme les historiens, les économistes comme les sociologues, les médecins comme les légistes, les démographes comme les statisticiens, les archéologues comme les ingénieurs et les architectes trouveront, dans des dossiers comparatifs établis par localités sur un même type, les éléments d'étude pour leurs travaux appliqués à la VILLE.

Ne peut-on espérer que des rapprochements que ce tableau indique entre toutes ces compétences pourra un jour sortir une *synthèse*, non plus de chacune des sciences urbaines, par quelque lien — mais d'une science urbaine unique et totale, coordonnant et rapprochant en des lois générales toutes les observations de chacune d'elles ? La science de l'urbanisme, aujourd'hui encore dans les divagations de l'enfance, serait enfin définitivement fondée.

Cette synthèse ou science de l'« urbs », on en découvre les premières et déjà vives lueurs dans les études de Géographie humaine de nos modernes savants. [...] Mais rendons à César... les géographes sont les pères de cette science."

JAUSSELY (Léon), "Chronique de l'urbanisme", in : *La Vie urbaine*, n^{os} 1-2, pp. 184-188

Le premier et principal obstacle à la participation des architectes à ce type de démarche est sans doute la sollicitation qui leur est faite de s'exprimer via des projets par la voie "rapide" des concours. Cette modalité de mise à profit des compétences de l'architecte à visualiser sommairement un parti pris, voire à illustrer une vague idée d'un édifice original ou de la forme globale d'une ville, creuse l'écart entre la quête d'une notoriété négociable pour accéder aux commandes les plus gratifiantes et le travail besogneux de praticiens déjà en prise directe sur un marché sans doute moins tapageur.

"Le concours! Encore une habitude de cette Ecole des Beaux-Arts où, pour sauvegarder de la fraude, le conseil supérieur s'est vu, ces temps-ci, obligé d'interdire la signature des projets. Il est certain que, à la fin des études, l'esprit fraudeur passe le seuil de la rue Bonaparte et répand son immoralité dans le pays. Quelle garantie y trouvera-t-on pour l'art et pour l'équilibre des budgets ?

Aussi, lors de nombreux concours ouverts sous prétexte de démocratie, il est arrivé bien des surprises. Nous ne prétendons point que le concours soit toujours une manière de voiler le favoritisme ; cependant, au moins dans les provinces très éloignées...!

Ce qui est certain, c'est que de jeunes élèves de l'Ecole des Beaux-Arts brillent au concours, armés de leur seule éducation théorique et de leur habileté de tracé, parfois sans aucun effort intellectuel propre. Les images qu'ils proposent sont souvent éloignées des réalisations, les coupes ne correspondent pas toujours aux plans ni aux façades. Mais il y a de l'aquarelle, c'est joli pour le jury ébloui qui ne peut pas non plus contrôler matériellement le devis. A côté d'eux, des praticiens éprouvés, ayant acquis l'expérience nécessaire à l'effort moderniste, montrent des projets sincères, mûris et exécutoires, qui apparaissent d'une pauvreté si évidente qu'ils sont évincés. On devine ce qui arrive lors de l'exécution du projet primé, quand la réalité succède à l'indication et que le montant des devis véritable est à solder."

DERVAUX (Adolphe), *Essai sur l'architecture telle qu'elle est, Rapport présenté à la Société d'art populaire et d'hygiène*, Paris, impr. de Kapp, 1907, pp. 64-65

Comment acculturer les architectes à la planification urbaine ?

Les fondateurs de l'EHEU, en premier lieu Marcel Poëte et Louis Bonnier, savent ne pouvoir vraiment compter que sur les quelques architectes disposés à composer avec les autres disciplines. Ils font leur deuil de ceux dont les prétentions à une hégémonie esthétique sur la ville portent à négliger les questions d'hygiène et le cadre physique, social ou institutionnel des opérations.

"Le rapide coup d'œil que nous venons de jeter sur les principales organisations, officielles ou autres, d'enseignement urbain à l'étranger, nous montre que presque partout, l'on semble s'être préoccupé avant tout de former les hommes de l'art destinés à modifier les villes dans leur aspect matériel. L'administration de la ville, l'hygiène, l'action sociale, la statistique y apparaissent sinon comme l'accessoire ou le dérivé, du moins comme ne représentant pas un ordre de préoccupations profondément essentielles.

Tout autre se présente l'enseignement des sciences urbaines tel qu'il se trouve formulé dans le programme de l'Ecole fondée dans le département de la Seine."

BONNIER (Louis), "La création de l'enseignement de l'urbanisme en France", in : *La Vie urbaine*, n° 5, 1920, p. 157

Une disparité profonde, et qui nous poursuit encore à l'heure actuelle, traverse le champ urbain français. Nos architectes-urbanistes doivent leur renommée et ont organisé leurs carrières professionnelles en suivant les voies erratiques des concours internationaux et des commandes de l'étranger plus qu'ils n'ont contribué à embellir ou planifier les villes de l'exagone²⁵. Ils n'ont par ailleurs que très peu contribué à des publications d'ordre scientifique susceptible d'être assimilées par leurs confrères ou diffusées par les voies académiques de l'université. Disons plutôt que ceux qui contribuèrent à la planification urbaine des villes de France se caractérisent par la discrétion ou la modestie requises pour composer avec les autres acteurs. C'est que les architectes de l'Ecole des Beaux-Arts n'avaient guère le choix qu'entre rester architectes (et faire des objets du reste plus ou moins beaux), prétendre devenir urbanistes tout en gardant les prérogatives d'une maîtrise exclusive d'une œuvre conçue comme esthétique avant tout (c'est-à-dire prétendre à une synthèse hégémonique et exclusive des autres apports disciplinaires, qui ne devait conduire que vers des ailleurs étrangers ou utopiques), ou opérer une reconversion dans le cadre d'une synthèse proprement urbanistique des savoirs et compétences.

Il est clair que, sur ce dernier aspect, les positions sont quelque peu tendues entre les partisans d'une approche équilibrée et soucieuse des réalités du terrain recommandée par le Musée social et ceux qui en appellent à des gestes sommaires de composition urbaine²⁶. Le terme de *composition* ne cesse de faire problème. Il peut en effet s'entendre modestement comme une façon de composer avec la réalité urbaine, ses caractéristiques physiques et sociales, les traces du passé et surtout les autres acteurs. Il peut au contraire viser la réalisation d'un geste esthétique de tracé global de la forme urbaine au détriment du contenu. La première attitude suppose de privilégier l'analyse et une synthèse réceptive d'informations multiples, la deuxième privilégie tracé, projection et une certaine forme de violence symbolique à l'endroit des autres acteurs de l'aménagement et des populations. Le programme des enseignements de l'urbanisme naissant en France, à l'EHEU, à l'IUUP puis à l'IUP ne cessent de témoigner de cette contradiction qui traverse l'architecture comme du reste l'ensemble de la pédagogie.

"Le premier programme des cours soumis à l'approbation de ses membres [Comité de perfectionnement] est de la main d'Henri Sellier. [...]

Plus qu'une simple division entre enseignement universitaire et enseignement professionnel, l'EHEU est, dès sa création, un territoire de confrontation entre différents types de savoirs finalisés professionnellement dans les structures administratives l'ayant enfantée"

BAUDOUI (Rémi), *La Naissance de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines et le premier enseignement de l'urbanisme en France, des années 1910 aux années 1920*, Paris, Ecole d'Architecture Paris-Villemin / ARDU Paris 8, janvier 1988

Nous soulignerons pour finir ce bref survol des enjeux les lignes de tension qui traversent tant la pédagogie que les positions dans le monde professionnel. Nous avons suggéré que le manque de débouchés incite les architectes à se porter sur le champ urbain. Ils y entrent quelque peu démunis, mais ce sont en général ceux qui sont le plus conscients de leurs lacunes ou de l'impertinence de

leur formation initiale qui font l'effort de réorienter leur formation en la complétant.

"...] tous les architectes interviewés ici, sont entrés à l'Institut au nom même d'une appréhension des limites imparties à l'enseignement en architecture qu'il s'agisse de l'Ecole des Beaux-Arts pour Paul Dufournet, Roger Puget, Marcel Roux et Pierre Forestier ou de l'Ecole Spéciale d'Architecture pour Jacques Tournant... Les mots employés ne sont pas trop durs pour signifier l'inefficacité de cet enseignement, Pierre Forestier parlant même "d'enseignement rétrograde".

BAUDOUI (Rémi), *La Naissance de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines et le premier enseignement de l'urbanisme en France des années 1910 aux années 1920*, Paris, Ecole d'Architecture de Paris-Villemin / A.R.D.U., janvier 1988, p. 198, p. 192

Il va quasiment de soi que les rares architectes à avoir participé aux enseignements universitaires de l'urbanisme et de l'aménagement ont une position bien déterminée par rapport aux questions que nous avons abordées. Ils ne sauraient en effet ni aller dans le sens d'un académisme frileusement replié sur un monumentalisme — pourtant injustement oublié par la suite — ni adhérer aux thèses modernistes les plus abstraites qui confondent en un même objet architecture et forme urbaine. Le Mouvement moderne lui-même était divisé sur la façon de transformer l'espace, les procédures et les positions de chacun.

"La culture architecturale de l'EHEU et de l'IUUP reste en retrait des travaux du Mouvement Moderne. De ce point de vue, toutes les interviews confirment par ailleurs les informations recueillies à partir des documents d'archives. Les architectes de l'IUUP, qu'il s'agisse de Jacques Gréber ou d'Henri Prost, manifestent les plus profondes réserves pour les thèses de Le Corbusier."

BAUDOUI (Rémi), *La Naissance de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines et le premier enseignement de l'urbanisme en France des années 1910 aux années 1920*, Paris, Ecole d'Architecture de Paris-Villemin / A.R.D.U., janvier 1988, p. 198, p. 193

Roger Puget (né en 1907, titulaire du Brevet de l'Institut technique sanitaire, membre de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, Architecte des Beaux-Arts, diplômé de l'IUUP (thèse soutenue le 7 décembre 1928 sous la dir. de Edouard Fuster sur *Du pressant besoin d'une cité-jardin pour les classes moyennes*) témoigne de ces divergences de vue.

"Moi j'ai fréquenté un peu Adolphe Dervaux et c'est comme ça que j'ai découvert l'urbanisme. Ce qui m'a fait me lancer dans cette affaire d'ailleurs quand je me suis trouvé après mon diplôme en février 1932, devant la crise épouvantable qui était à ce moment là, tout le monde cherchait des places, on se battait littéralement pour avoir une charrette.[...] j'avais compris que l'enseignement que nous avions reçu à l'Ecole des Beaux-Arts, c'est à dire le sens de la composition, n'était pas du tout suffisant pour faire de l'urbanisme. Il fallait bien d'autres choses, on ignorait tout des VRD, des réseaux divers, on ignorait tout des relations entre les services publics et les habitants. On ignorait tout de l'organisation municipale.[...] Et c'est comme ça que j'ai découvert l'économie politique, la géographie humaine, le droit administratif, etc, etc... J'ai une bibliothèque importante ici. Et ceci m'a permis d'ailleurs par la suite de tenir le coup face à des gens de tout poil, aussi bien administrateurs qu'ingénieurs, parce que j'avais une formation pluridisciplinaire."

BAUDOUI (Rémi), *La Naissance de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines et le premier enseignement de l'urbanisme en France des années 1910 aux années 1920*, Paris, Ecole d'Architecture de Paris-Villemin / A.R.D.U., janvier 1988, p. 198

Dans le même ordre d'idées, d'autres architectes qui ne se sont jamais immiscer dans le domaine de l'urbanisme pouvaient percevoir sur un autre mode cette opposition doctrinale.

"Je suis parti de l'existant parce que j'avais appris, par Loos, que l'environnement était quelque chose d'extrêmement important et qu'on avait pas le droit de démolir un site, même si l'on croit avoir raison. [...] Le mouvement moderniste s'est développé vers 1920. Les amateurs d'art étaient divisés. Depuis le début il y avait deux tendances. Des tendances qui remontent à avant la guerre. Car les choses ne se développent pas spontanément, il faut des bases solides.

En dehors de l'académisme, il y avait donc deux formes de modernité : celle de Le Corbusier et celle dont Michel Roux-Spitz était le chantre... Celui-ci me disait : « Tu as tort, car pour faire quelque

chose qui se vend, il faut faire quelque chose qui plaît ; le client existe, il ne faut pas le nier. [...] on doit pouvoir faire une architecture moderne qui soit vendable, qui plaise à la bourgeoisie qui peut acheter »"

FISCHER (Raymond), *Si le béton est plus répandu que le métal, c'est l'œuvre du comité des forges*, Paris, Ed. Connivences, coll. A propos d'architecture(s), 1988, pp. 44-45 et 51-52

Les douleurs architecturales de l'enfantement des compétences urbanistiques perdurent. La sociologie urbaine des années 1970-1980 a considérablement milité en faveur de la prise en compte (qui est une remise en cause) des pratiques d'usage de l'espace dans la conception architecturale²⁷. L'espace architectural, tel que les étudiants l'assimilent à travers la culture privilégiée du projet, conserve une intégrité artistique qui résiste fortement à ce qui est perçu par les architectes comme des contraintes ou des entraves à leur liberté conceptuelle²⁸. Mais cette histoire est loin d'être linéaire. Elle est parsemée d'avancées et de reculs, de tournants que l'on croit décisifs et qui s'avèrent illusoire à un détour du chemin.

Je craindrai pour ma part qu'une attention trop soutenue accordée aux grands architectes, aux projets d'envergure (surtout s'ils ne débouchent pas sur des réalisations effectives), à l'Art urbain conçu de façon restrictive et à une historiographie urbaine confiée aux seuls architectes ne se fasse au détriment de l'ensemble des autres lectures possibles portées par d'autres disciplines. A cet égard, les jugements que chacun porte sur l'une ou l'autre des doctrines contemporaines de l'aménagement (et que les diverses historiographies réinterrogent de plus en plus comme pour mieux éviter d'en afficher une difficilement justifiable sans tomber dans le corporatisme) gagneraient à être clairement exprimés et instrumentalisés dans des démarches de recherche dont on sent bien qu'elles participent de reconquêtes territoriales dans le champ toujours ouvert de l'urbain.

¹ AMPE (Francis), *Rapport du groupe de travail sur les formations en aménagement et urbanisme*, Paris, MELT, 1992; RUEFF (Dominique), CLEMENT (Jérôme), *Contribution à la connaissance des formations en urbanisme et en aménagement dans les pays de la Communauté européenne*, Paris, MELT/Territoire Alpha, 1991; MAUMUSSON (Véronique), "Urbanisme : le grand chantier de la formation. Un enseignement en quête d'identité", in : *Urbanisme*, n° 256, septembre 1992, pp. 10-12

² La SFU recensait en 1980 environ 18 000 agents de l'urbanisme. Les formations de départ sont ainsi représentées : architectes : 41%, ingénieurs et géographes : 14%, économistes : 10%, sciences sociales et politiques : 10%, géomètres : 3%, aménageurs sans autre formation initiale : 6%. Les conditions d'exercice de ces compétences multiples ne sont pas moins variées : 7% de fonctionnaires de l'Etat, 3% de fonctionnaires des collectivités locales, 31% de contractuels de l'Etat, 13% de contractuels de collectivités locales, 7% de contractuels para-publics, 18% de salariés du secteur privé et 21% de personnes exerçant au titre d'une profession libérale (architectes essentiellement).

³ Cette fusion fait immédiatement apparaître un conflit d'intérêt concernant les compétences urbanistiques. Les ABF pensent qu'ils peuvent d'emblée faire œuvre d'urbaniste alors qu'il serait exigé des urbanistes de l'Etat de suivre une formation à l'École de Chaillot pour prétendre s'occuper des monuments historiques et autres bâtiments du même genre.

⁴ cf. le CEEA "programmation et maîtrise d'ouvrage publique" de l'École d'Architecture Paris-Villemin.

⁵ LEFEBVRE (Henri), *La Révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970

⁶ Véronique BIAU, J.-P. FREY, *Communication et stratégies de positionnement des architectes*, MELT/CRH, 1994

⁷ ALLEGRET (Jacques), *Les Pratiques architecturales intégrées aux collectivités locales*, coll. In Extenso, n° 6, Paris, Ecole d'Architecture de Paris-Villemin, 1985

⁸ cf. les publications des principaux éditeurs tels Mardaga, AAM, Le Moniteur et GG.

⁹ pour accéder à une commande viable conforme à une certaine modestie des projets

¹⁰ cf les grands projets du Présidents dont le profit symbolique revient plutôt à des architectes étrangers mais dont la construction alimente les caisses des entreprises françaises du BTP

¹¹ BIAU (Véronique), *L'Architecture comme emblème municipal, les grands projets des maires*, Paris, Plan Construction et Architecture, recherches n° 6, 1992

¹² cf. les positions, à ce titre exemplaires, défendues par les promoteurs de la Mission Banlieue 89.

¹³ FREY (Jean-Pierre), "La postmodernité : un rapport problématique au mouvement moderne en architecture et en urbanisme", in : *Actes des Journées Europe des 11-12 octobre 1989*, Créteil, publications du Centre d'Etudes et de Recherches Européennes, n° 1, 1990, pp. 15-22; FREY (Jean-Pierre), "L'Urbanisme européen existe-t-il ?", in : *Actes de la Semaine Européenne du 15 au 18 octobre 1991 : Identités et altérités européennes*, Créteil, publications du Centre d'Etudes et de Recherches Européennes, n° 3, 1992, pp. 7-19

¹⁴ TAFURI (Manfredo), *Théories et histoire de l'architecture*, Paris, Ed. de la SADG, 1976; *Projet et utopie*, Paris, Dunod, 1979

¹⁵ LEFEBVRE (Henri), *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974

¹⁶ cf. CROCE (Benedetto), *Théorie et histoire de l'historiographie*, Genève, Droz, 1968; *L'Histoire comme pensée et comme action*, Genève, Droz, 1968

-
- ¹⁷ GAUDIN (Jean-Pierre) sous la dir. de, *Les Premiers urbanistes français et l'art urbain, 1900-1930*, coll. In extenso, n° 11, Paris, Ecole d'Architecture de Paris-Villemin, 1987
- ¹⁸ cf. les travaux exemplaires de Henri Raymond, Bernard Huet et Liliane Dufour sur l'urbanistique baroque en Sicile.
- ¹⁹ cf thèse en cours de Marc TROUYET à l'IUP sous la direction de J.-P. FREY
- ²⁰ RAYMOND (Henri), *Technostructure et architecture, Le Corbusier à La Rochelle*, MUL/Institut de l'Habitat, 1984
- ²¹ FREY (Jean-Pierre), *La Dialectique intérieur-extérieur en architecture, essai sur la genèse de l'espace architectural de la Renaissance*, Thèse de sociologie à l'Université Paris X-Nanterre, 1981
- ²² GREGOTTI (Vittorio), *Le Territoire de l'architecture*, Paris, L'Equerre, 1982 (1966)
- ²³ Cette collection fit malheureusement long feu. Parmi les publications annoncées et, sous bénéfice d'inventaire chez d'autres éditeurs, seuls ceux de Géo. Ford, *L'Urbanisme en pratique*, de Juillerat, *L'Hygiène urbaine* et de Léon Auscher et de Georges Rozet, *Urbanisme et tourisme*, feront suite à celui de Dervaux.
- ²⁴ PEVNER (Nicolaus), *Les Sources de l'architecture moderne et du design*, Bruxelles, La Connaissance, 1970;
- FRANCASTEL (Pierre), *Art et technique*, Paris, Gonthier, 1956
- ²⁵ PALACIO (Michel), *Musée social et urbanistique sud-américaine*, Mémoire de DEA à l'IUP sous la dir. de J.-P. Frey, septembre 1993
- ²⁶ CLAUDE (Viviane), *Les Projets d'aménagement, d'extension et d'embellissement des villes (1919-1940), sources et questions*, Paris, MELT/DRI, nov. 1990; OSTI (Giovanna), "Le Musée social et l'urbanisme au début du siècle", in : *Vie sociale*, n° 3, 1984, pp. 117-125
- ²⁷ RAYMOND (Henri), *L'Architecture, les aventures spatiales de la raison*, Paris, CCI/Centre Georges Pompidou, coll. Alors, n° 4, 1984
- ²⁸ HUET (Bernard), *Anachroniques d'architecture*, Bruxelles, AAM, 1980